

Déclaration

d'exclusion d'une autorisation et d'une obligation de participation

selon le n° 2 des principes de promotion du 02/11/2021 relatifs à la
« promotion de mesures d'acquisition de la langue (allemande) pour les réfugiés 2022 »)
(SEG-8)
(« Förderung von Maßnahmen zum Spracherwerb (Deutsch) von Geflüchteten 2022 »)
(SEG-8)

Nom, prénom : _____

Par la présente, je déclare que ni une autorisation ni une obligation de participer à l'une des mesures ci-dessous

- Cours d'intégration (selon les articles 44, 44a de la loi relative au séjour des étrangers (Aufenthaltsgesetz, AufenthG)
- Cours de langue à des fins professionnelles (selon l'article 45a de l'AufenthG en liaison avec l'article 4 de l'Ordonnance sur la promotion de la langue allemande à des fins professionnelles (Verordnung über die berufsbezogene Deutschsprachförderung DeuFöV),
- Autre offre de promotion de la langue de l'Office fédéral des migrations et des réfugiés (Bundesamt für Migration und Flüchtlinge)

ne m'a été délivrée jusqu'à présent.

Lieu, date

Signature

Situation : 02/11/2021